



**REFECTION ET MISE AUX NORMES DES ARRÊTS DE BUS**  
**DE LA ROUTE DU COTEAU ET DU CHEMIN DES ROSIERS**

**MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL**

Le 26 mai 2014, l'Assemblée communale de Granges-Paccot a voté un crédit d'investissement de CHF 440'000.00 pour la réfection de la Route de Chantemerle, entre les giratoires "Artol Fuchs" et la limite communale de Fribourg. Dans ce projet, était prévu le remplacement des abris-bus de la Route du Coteau et du Chemin des Rosiers. L'exécution de ce projet a dû être reportée en raison des travaux d'assainissement du quartier de Chamblieux, d'une part, et de la mise en place de la fibre optique par la FTTH, d'autre part. De ce fait, le dossier a été mis à l'enquête publique le 29 avril 2016; l'octroi du permis de construire a alors été conditionné, pour les arrêts de bus, au respect des normes suivantes :

- Augmentation de la profondeur de la surface d'accueil des arrêts pour permettre la prise en charge des personnes à mobilité réduite.
- Déplacement de l'arrêt du Chemin des Rosiers par rapport au carrefour du même nom et prolongement du trottoir sur 40 m en raison des distances de sécurité.
- Empiètement sur le terrain de l'A12 nécessitant la mise en place de mesures de sécurité durant le chantier, la pose de glissières de sécurité ainsi que la construction d'un mur de soutènement.

La réalisation de ces éléments génère un coût supplémentaire par rapport au budget voté, un complément étant dès lors sollicité pour la mise aux normes des arrêts de bus de la Route du Coteau et du Chemin des Rosiers. Il s'élève à CHF 85'000.00, montant qui est décomposé comme suit :

- Travaux de génie civil et mur de soutènement	CHF	58'000.00
- Travaux de sécurité de l'A12	CHF	11'000.00
- Honoraires	CHF	6'000.00
- Divers et imprévus	CHF	3'700.00
- TVA	CHF	6'300.00
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>CHF</b>	<b>85'000.00</b>

**Proposition du Conseil communal**

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement complémentaire de **CHF 85'000.00** pour la mise aux normes des arrêts de bus de la partie supérieure de la Route de Chantemerle. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur :

Claude Robatel



Le Syndic :

René Schneuwly